

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE NEUF BERQUIN**

SEANCE DU MARDI 1^{ER} JUIN 2021

L'an deux mil vingt-et-un, le mardi 1^{er} juin à 18h30, le Conseil Municipal de la commune de Neuf Berquin, convoqué en séance ordinaire, s'est réuni dans un lieu inhabituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Serge OLIVIER, Maire.

Date de convocation : 25/05/2021

Nombre de membres :

- En exercice : 15
- Présents : 9
- Votants : 15

Présents : Philippe BERTIN, Maxime CREPIN, Samuel DASSONNEVILLE Jacqueline DELARRE, Francis DURTESTE, Marie-France LOGIE, Serge OLIVIER, Franck QUAGEBEUR, Sylvain PETITPREZ.

Excusés et procurations : Gilles SALINGUE à Serge OLIVIER, Patricia BROUCQSAULT à Marie-France LOGIE, Elodie KIEKEN à Serge OLIVIER, Julienne BERTELOOT à Sylvain PETITPREZ, Armelle SIMAO à Jacqueline DELARRE, Virginie DAL LAMOOT à Marie-France LOGIE

Excusée : Stéphanie HUCHETTE

Secrétaire de séance : Philippe BERTIN

N° 2021-31 : TARIFS RESTAURATION SCOLAIRE

La séance est ouverte,
Vu l'avis de la Commission Finances du 29 avril 2021,
Le Conseil municipal de NEUF BERQUIN,

DELIBERE

Les tarifs du restaurant scolaire pour l'année scolaire 2021/2022 applicables à partir du 1^{er} septembre 2021 sont établis comme suit :

Tarifs	Catégories	Prix du repas au 01/09/2021	
		Neuf Berquinois	Extérieurs
A Tarif normal	- Familles dont le quotient familial est supérieur ou égal à 901 euros. - Familles n'ayant pas fourni leur attestation de paiement CAF.	3,75 € dont 1,50 € Activités périscolaires de la pause méridienne	3.95 € dont 1,50 € Activités périscolaires de la pause méridienne
B Tarif réduit	- Familles dont le quotient familial est supérieur ou égal à 701 euros et inférieur ou égal à 900 euros	3,15 € dont 1,50 € Activités périscolaires de la pause méridienne	3.75 € dont 1,50 € Activités périscolaires de la pause méridienne
C Tarif très réduit	- Familles dont le quotient familial est inférieur ou égal à 700 euros.	1 € dont 0,50 € Activités périscolaires de la pause méridienne	1 € dont 0,50 € Activités périscolaires de la pause méridienne

Le tarif est dégressif selon le nombre d'enfants d'une même famille inscrits à la cantine, dans les conditions suivantes:

- Pour un premier enfant inscrit au tarif normal, les enfants suivants bénéficient du tarif réduit.

Adopté à la majorité (une abstention)

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait certifié conforme,

Le Maire de Neuf Berquin

Serge OLIVIER

